



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2013

N° 2013-12-18-01

**LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE FORMALISÉE POUR LES PRESTATIONS
DE CONSEILS JURIDIQUES ET DE REPRÉSENTATIONS EN JUSTICE –
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le 18 décembre 2013 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 10 décembre 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET - Mme LE LAY - M. BISSON -
Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA - M. LHENRY – Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT -
M. CAILLOT – Mme LEFORT - Mme THILLY - M. ANTUNES – Mme CORREIA - M. BESSON.

EXCUSES :

M. PERNET	donne pouvoir à	M. BESSON
Mme MOREAU	donne pouvoir à	Mme ROLLET
M. CHOUARD	donne pouvoir à	M. BISSON

ABSENTS :

Mme GABREL
M. SMITH
M. JOSEPH
Mme MASSON
M. CARRASCO

Membres en exercice : 29

Membres présents : 21

Procurations : 3

Votants : 24

Secrétaire de séance : M. PIERRON

**1/ LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE FORMALISÉE POUR DES PRESTATIONS DE CONSEILS
JURIDIQUES ET DE REPRÉSENTATIONS EN JUSTICE –
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

Rapporteur : M. FAUCONNET

Dans le cadre de la mutualisation des services entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Châlons-en-Champagne, il revient au service Affaires Juridiques et Contentieux de la Direction Commande Publique, Affaires Juridiques et Contentieux de sécuriser les actes des deux entités ainsi que ceux du Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne, de prévenir les trois structures de potentiels contentieux, et s'il y a lieu, de garantir et de défendre leurs intérêts.

Dans cette optique, aux fins de confortement des collaborateurs de ce service, la Communauté, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale se proposent de lancer une consultation sous la forme d'une procédure adaptée allotie, à bons de commande, pour des prestations de conseils juridiques et de représentations en justice.

Il est apparu opportun de s'interroger sur une mutualisation de la commande en la matière pour notre collectivité, nos deux établissements et les communes membres potentiellement intéressées.

Dans cet esprit de rationalisation, et afin de permettre, d'une part, à chacune des collectivités d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse et, d'autre part, de garantir la continuité des prestations, il vous est proposé de mettre en œuvre une procédure de groupement de commandes, telle que prévue à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le groupement de commandes sera composé des membres suivant :

- ✓ La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne; coordonnateur ;
- ✓ La Ville de Châlons-en-Champagne ;
- ✓ Le Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne ;
- ✓ Les communes membres de la Communauté de Châlons-en-Champagne intéressées.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par l'ensemble de ses membres. Cette convention prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, et que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera une Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative.

La procédure consistera en un marché adapté alloti, à bons de commande, sans minimum et sans maximum, en application des dispositions des articles 28, 30 et 77 du Code des Marchés Publics. Il sera conclu pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois. Les bons de commande seront notifiés par les pouvoirs adjudicateurs au fur et à mesure des besoins des entités territoriales concernées.

L'allotissement de la procédure de consultation sera le suivant :

- Lot 1 "Droit administratif général": responsabilité administrative, fonctionnement institutionnel de la collectivité ou de l'EPCI ou du CCAS (plus précisément les questions juridiques touchant au droit électoral, au droit des assemblée et au droit des services publics locaux), pouvoir de police.
- Lot 2 "Droit de l'urbanisme, aménagement, environnement/droit de la domanialité/ acquisitions et cessions".
- Lot 3 "Droit des contrats publics": marchés publics, délégation de service public, PPP (porte sur la passation, le contenu, l'exécution et la responsabilité contractuelle).
- Lot 4 "Statut de la fonction publique / droit du travail"
- Lot 5: « Droit pénal ».
- Lot 6: « Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies de l'information et de la communication ».
- Lot 7 "Droit privé général": droit de la concurrence, droit commercial et des sociétés, droit des aides publiques et droit des assurances.
- Lot 8 " Expulsion des occupants sans titre »
- Lot 9 "Action sociale/aide sociale".

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à lancer consécutivement la procédure de consultation afférente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code des marchés publics,
OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE de constituer un groupement de commandes dont les membres sont :

- La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- La Ville de Châlons-en-Champagne ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne ;
- La Ville de Fagnières ;
- Les communes membres de la Communauté de Châlons-en-Champagne intéressées.

DÉSIGNE la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne comme coordinateur du groupement,

DIT que la commission d'appel d'offres compétente sera une commission d'appel d'offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,

ÉLIT, pour la représenter au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

Membre Titulaire : M. FENAT

Membre suppléant : Mme DETERM

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

APPROUVE le lancement de la procédure adaptée allotie pour la passation d'un marché de prestations de conseils juridiques et de représentations en Justice.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2014, sous réserve de son vote, et suivants.

Résultat du vote :

- Voix pour : 20

- Voix contre : 0

- Abstention : 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX